



Séance du 27/11/2025

Délibération N°271125/11

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	12
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **27 novembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN**.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
 BARON Chrystelle à POMIES Claude
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
 MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier
 MARTI Jérémy à VACHER Béatrice
 SEBI Catherine à BOULIN Thierry
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques


Objet : Plan de financement du projet de pôle culturel

Monsieur le Président explique que considérant la durée de l'arrêt des travaux pour ce projet, la Préfecture propose de scinder la demande de financement DETR en deux phases :

- Une demande de financement de 99 000€ au titre de la DETR 2025 pour une première tranche de travaux (terrassement et fondations) ;
- Une deuxième délibération portant sur le reste des travaux (construction) et les équipements au titre de la DETR 2026.

Il convient donc d'approuver le plan de financement de l'opération permettant de solliciter les crédits DETR 2025 et 2026 pour ce projet sur la base d'un découpage en deux phases.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses en €HT		Financement prévisionnel	
Démolitions 2023	215 700	DETR 2023 pour démolitions accordée	53 925.00
Construction phase 1 2025	400 000	DETR 2025 (construction phase 1) sollicitée	99 000.00
Autres phases construction	2 937 200	DETR 2026 phase 2 à solliciter	784 975.00
Total travaux	3 552 900	Total Etat	937 900.00
Equipements	202 700	Conseil départemental (règlement) accordé	500 000.00
Travaux équipements	3 755 600	Conseil départemental aide spécifique PVD accordé	150 000.00
		Conseil régional Nouvelle Aquitaine accordé	508 117.00
		Financement européen FEADER sollicité	150 000.00
		Total subventions travaux	2 246 017.00
		Soutien ingénierie CD 40 accordé	32 783.70
		Soutien ingénierie Banque des territoires accordé	36 062.07
Honoraires et études	370 000	Soutien ingénierie PVD (accordé)	68 845.77
		Communauté de communes	1 810 737.23
TOTAL	4 125 600	TOTAL	4 125 600.00

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 040-200030435-20251127-D27112511-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des aides proposées auprès de l'Etat, du Conseil départemental des Landes, du Conseil régional Nouvelle Aquitaine ainsi que des financements européens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHES

